



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **ISONET L TT***

de la société **CBC BIOGARD SAS**
enregistrée sous le **n°2022-3357**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 27 janvier 2023,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	ISONET L TT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CBC BIOGARD SAS 25 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM France
Formulation	Produit diffuseur de vapeur (VP)
Contenant	792 g/kg (380 mg/diffuseur) – phéromones de lépidoptères à chaînes linéaires (sous forme de (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate)
Numéro d'intrant	150-2022.01
Numéro d'AMM	2220447
Fonction	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 15/02/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Sacs multicouches sous vide en polyéthylène / nylon / aluminium / nylon	250 diffuseurs en polyéthylène haute densité / sac